

## DÉCISION N° 2023.06.92 D

Objet : Réalisation, impression et distribution du Mag de l'Agglo pour Montélimar-Agglomération – Distribution du Mag de l'Agglo dans les communes de Montélimar-Agglomération hormis la ville de Montélimar (lot n°3) – Avenant n°1

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2194-7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°1.20/2020 du 29 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil communautaire données au Président prévue à l'article L.5211-10 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2021.03.08A du 17 mars 2021 portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Christine MAGNANON dans le domaine de la Communication et de la Démocratie Locale et au lien entre les communes, y compris la signature des décisions de passation des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation supérieure à cinq pour cent (5 %) du contrat initial lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'accord-cadre n°S220014 du 16 mars 2022 portant sur la distribution du Mag de l'Agglo dans les communes de Montélimar-Agglomération hormis la ville de Montélimar (lot n°3), conclu avec l'association ATELIERS DE PROXIMITE PERPARATOIRE AU TRAVAIL ET A L'EMPLOI (A.P.P.T.E.) pour une durée d'un (1) an, renouvelable une (1) fois ;

Vu le budget général de la communauté d'agglomération Montélimar – Agglomération et notamment son compte 6288-023 ;

### ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Que l'accord-cadre susvisé a été conclu pour un montant annuel de commandes susceptible de varier dans les limites minimum de 3 000,00 € H.T. et maximum de 32 000,00 € H.T. ;

- Que la communauté d'agglomération Montélimar – Agglomération souhaite intégrer de nouvelles prestations nécessaires à l'activité de son service communication ;

- Qu'il convient d'établir, en conséquence, un avenant n°1 pour intégrer ces prestations supplémentaires à l'accord-cadre de services susvisé.

**Le Président,**

### DECIDE :

**Article 1°** - Il sera conclu avec l'association ATELIERS DE PROXIMITE PERPARATOIRE AU TRAVAIL ET A L'EMPLOI (A.P.P.T.E.), dont le siège social est situé 17 avenue Charles de Gaulle, 26200 MONTE LIMAR, un avenant n°1 à l'accord-cadre de services n°S220014 du 16 mars 2022 portant sur la distribution du Mag de l'Agglo dans les communes de Montélimar-Agglomération hormis la ville de Montélimar (lot n°3), afin d'intégrer de nouvelles prestations nécessaires à l'activité du service communication de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération.

**Article 2°** - Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) Complémentaire figure en annexe de la présente décision.

Les montants annuels minimum et maximum de commandes demeurent par ailleurs inchangés.

**Article 3°** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à MONTELIMAR, le **26 JUIN 2023**

Le Président,



Pour le Président  
La Conseillère communautaire déléguée  
Marie-Christine MAGNANON

**ANNEXE A LA DECISION N°2023.06.92 D****B.P.U. Complémentaire**

Numéro de prix	Désignation	Unité	Prix unitaire € H.T.
1.2.1	<p><b>Distribution dans toutes les boîtes aux lettres des communes de Montélimar-Agglomération (hormis la ville de Montélimar) d'un document d'information A4 fermé, A3 ouvert (Mag de l'Agglo) de vingt-quatre (24) pages à trente-six (36) pages</b></p> <p>Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations liées (y compris le recensement des boîtes aux lettres), conformément aux stipulations du C.C.T.P., à la distribution d'un magazine de l'Agglo de vingt-quatre (24) pages à trente-six (36) pages, dans toutes les boîtes aux lettres des vingt-six (26) communes de Montélimar-Agglomération hormis la Ville de Montélimar.</p> <p>Données techniques du document : format fermé de 21 cm de large x 29,7 cm, format ouvert de 42 cm de large x 29,7 cm, quadri recto-verso, épaisseur du papier de 135 gr en finition couché brillant. Documents livrés chez le distributeur.</p> <p>Poids approximatif : de 108 grammes à 162 grammes.</p> <p><b>Forfait correspondant à un recensement de 15 360 exemplaires à distribuer.</b></p>	Unité	5 347,00 €